

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**Date d'émission** 04-janv.-2017

**Date de révision** 02-mai-2017

**Numéro de révision** 2

EGHS / Français (French)

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** EpoKwick FC Hardener

**Codes produit** 20-3453-032

**Numéro de FDS** 1364499\_E

**Nom chimique**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Laboratory Use Only.

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** ITW Test & Measurement GmbH

**Adresse du fabricant** Boschstraße 10  
73734 Esslingen am Neckar / GERMANY  
www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk

**Numéro de téléphone** +49 (0) 711 4904690-0

**Adresse e-mail** lab.eu@buehler.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545

Americas: +1 760 476 3962

Middle East/Africa: +1 760 476 3959

UK: +44 8 08 189 0979

Europe: +1 760 476 3961

Asia Pacific: +1 760 476 3960

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 2 - (H331)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement****Danger****Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Sans objet.

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	CAS No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
1,2-Ethanediamine, N-(2-aminoethyl)-, polymer with oxirane	-	28063-82-3	> 60%	Aucune donnée disponible	
Diethylene triamine	203-865-4	111-40-0	< 30%	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 2 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-hydro-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1)	-	39423-51-3	5 - 15%	Aucune donnée disponible	

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
1,2-Ethanediamine, N-(2-aminoethyl)-, polymer with oxirane	28063-82-3	-
Diethylene triamine	111-40-0	-
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-hydro-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1)	39423-51-3	-

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

#### Inhalation

En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la

---

	respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène.
<b>Contact avec la peau</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Brûlure. Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

### **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction appropriés** Aucune information disponible.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Oxydes de carbone.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Attention! Corrosive material. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	---

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

<b>Référence à d'autres sections</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------------	--

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Diethylene triamine 111-40-0	-	STEL: 3 ppm STEL: 12.9 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm TWA: 4.3 mg/m <sup>3</sup> Sk*	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	vía dérmica* TWA: 1 ppm TWA: 4.3 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Diethylene triamine 111-40-0	-	TWA: 1 ppm	-	TWA: 1 ppm TWA: 4.3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 13 mg/m <sup>3</sup> iho*	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Diethylene triamine 111-40-0	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	H* TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	P* STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> H* STEL: 3 ppm STEL: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> Sk*

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Écran de protection faciale.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

**Contrôles d'exposition liés à la** Aucune information disponible.

## protection de l'environnement

<b>Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>
--

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	Transparent	
<b>Odeur</b>	Amine	
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible	
<b>Odor Threshold</b>	Aucune donnée disponible	
<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques Méthode</u></b>
pH	Alcaline	
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	> 200°C °C	
Point d'éclair	> 100°C C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.03 g/cm <sup>3</sup>	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	No data available	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>VOC Content (%)</b>	0 %
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible
<b>Densité apparente</b>	Aucune information disponible
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible

<b>Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>
---

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**10.4. Conditions à éviter**

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides, Bases, Agent comburant.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). Inhalation of corrosive fumes/gases may cause coughing, choking, headache, dizziness, and weakness for several hours. Pulmonary edema may occur with tightness in the chest, shortness of breath, bluish skin, decreased blood pressure, and increased heart rate. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Peut être absorbé à travers la peau dans des quantités nocives. Nocif par contact cutané.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marrônâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Informations sur les effets toxicologiques**



**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

### Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,080.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	1,100.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	70.00 mg/L

#### Toxicité aiguë inconnue

- 100 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
- 70 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 70 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 70 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diethylene triamine	= 1080 mg/kg ( Rat )	= 672 mg/kg ( Rabbit )	= 70 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Risque de lésions oculaires graves. Provoque des brûlures.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Nom chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Diethylene triamine	72h EC50: = 1164 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96h EC50: = 345.6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96h EC50: = 592 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96h LC50: = 430 mg/L (Leuciscus idus) 96h LC50: = 1014 mg/L (Poecilia reticulata) 96h LC50: = 248 mg/L (Poecilia reticulata)	EC50 = 2000 mg/L 1 h EC50 = 96 mg/L 17 h	24h EC50: = 37 mg/L 48h EC50: = 16 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Diethylene triamine	-1.3

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Diethylene triamine	Sans objet
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro.-omega.-(2-aminomethylethoxy)-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1)	Sans objet

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN2735
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
<b>Description</b>	UN2735, POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENE TRIAMINE), 8, III
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-B
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN2735
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
<b>Description</b>	UN2735, POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENE TRIAMINE), 8, III
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Code de classification</b>	C7

**ADR**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN2735
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
<b>Description</b>	UN2735, POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENE TRIAMINE), 8, III, (E)
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e) 274
<b>Code de classification</b>	C7
<b>Code de restriction en tunnel (E)</b>	

**IATA**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN2735
--------------------	--------

<b>14.2 Nom d'expédition</b>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
<b>Description</b>	UN2735, AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENE TRIAMINE), 8, III
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Code ERG</b>	8L

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### IMDG/IMO

<b>14.1 N° ONU</b>	UN2735
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
<b>Description</b>	UN2735, POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENE TRIAMINE), 8, III
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-B
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

#### RID

<b>14.1 N° ONU</b>	UN2735
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
<b>Description</b>	UN2735, POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENE TRIAMINE), 8, III
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Code de classification</b>	C7

#### ADR

<b>14.1 N° ONU</b>	UN2735
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
<b>Description</b>	UN2735, POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENE TRIAMINE), 8, III, (E)
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e) 274
<b>Code de classification</b>	C7
<b>Code de restriction en tunnel (E)</b>	

**IATA**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN2735
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
<b>Description</b>	UN2735, AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENE TRIAMINE), 8, III
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Code ERG</b>	8L

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### France

##### **Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Diethylene triamine 111-40-0	RG 49, RG 49bis	-

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)**      très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet.

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme.
<b>DSL/NDL</b>	Est conforme.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme.
<b>ENCS</b>	Est conforme.
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>KECL</b>	Est conforme.
<b>PICCS</b>	Est conforme.

**AICS (Australie)** Est conforme.

### Légende

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### **Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

#### **Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Préparée par** Product Stewardship  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1-800-572-6501

**Date d'émission** 04-janv.-2017

**Date de révision** 02-mai-2017

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.**

#### **Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées**

---

**comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

---



*Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.*

---

**Fin de la Fiche de données de sécurité**